



**Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation
sur l'ensemble de la place des Vésignons**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par la municipalité et l'association « The Mecanic Garden » afin d'organiser un festival écologique de musique les 24 et 25 septembre 2021,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules,

Arrête

Article 1^{er} :

Le stationnement et la circulation des véhicules est strictement interdit à partir du vendredi 24 septembre 2021 à 7h au dimanche 26 septembre 2021 à 12h sur la place des Vésignons.

Article 2 :

La portion de rue reliant la rue Pasteur à la rue de Roucourt sera barrée. Cependant, l'accès reliant la rue de Roucourt à la rue de Monchecourt et la portion de rue reliant la rue de Monchecourt à la rue Jean Jaurès resteront ouverts à la circulation.

Article 3 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Monsieur Lucas Toubeau Président de l'association « The Mecanic Garden ».

Article 5 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, Monsieur Jean-Claude Dubrunquez, Monsieur Lucas Toubeau, ainsi que l'ensemble des agents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 15 septembre 2021

Denis MICHALAK
Maire de Lewarde

